



Présentation

Discipline rare : Non

Description et objectifs

L'UE 4 correspond aux modules spécifiques et obligatoires du parcours ETES en M1. Il y a 5 modules à suivre au cours du premier semestre :

1 - Analyse intégrée des bassins versants

Le bassin-versant correspond à l'entité spatiale la plus intégratrice des dynamiques hydrologiques, géomorphologiques et végétales. Les transferts sédimentaires dépendent des flux hydriques qui eux-mêmes dépendent des variations climatiques aux différentes échelles temporelles, et des forçages anthropiques. L'enseignement privilégie le temps long pour comprendre les métamorphoses fluviales dans différents cadres morphoclimatiques.

2 - Biodiversité : de la mesure à la gestion

Nature, diversité biologique, biodiversité - trois termes que rien n'oppose mais qui se différencient. Trois champs d'étude qui oscillent entre réalités matérielles et postures idéelles. L'usage fortement banalisé du terme de biodiversité mérite d'éclairer son sens et ses significations. La biodiversité sera donc d'abord définie comme un objet composite et complexe, dont les dimensions d'interprétations spatio-temporelles méritent discussion, tout comme les options stratégiques très (trop ?) orientées vers la production de services, pour au final cerner les défis actuels inhérents aux politiques de gestion de la biodiversité à l'échelle des préoccupations territoriales. Le cours met en question la notion de biodiversité « compositionnelle », centrée sur l'inventaire du vivant (biodiversité-objet), de biodiversité « organisationnelle », lorsque sont examinés les arrangements structuraux entre éléments biotiques (biodiversité-sujet) et enfin de biodiversité « fonctionnelle » orientée vers l'identification et l'optimisation de services rendus (biodiversité-projet).

3 - Droit de l'environnement et outils réglementaires

Genèse – Enjeux – Objectifs – Influences du droit international et droit communautaire de l'environnement – Place du droit de l'environnement dans l'ordonnement juridique : présentation succincte du code de l'environnement

Présentation des grands principes du droit de l'environnement : Principe de prévention – précaution – pollueur/payeur – non-régression – information et participation...

Les outils réglementaires généraux : Le cas des Nomenclatures : autorisation et déclaration - Le cas des Etudes d'impacts - Le cas des Enquêtes publiques - Le cas des outils contractuels originaux : les Labels, Iso...

Les outils réglementaires spécifiques : La lutte contre les pollutions et nuisances : le cas des ICPE et de la pollution de l'air et la gestion des risques - La protection de l'eau - La protection de la nature et de la biodiversité - La protection du patrimoine urbain, naturel et culturel et la protection de la Montagne et du Littoral

Le stage de terrain en M1 a pour objectif d'immerger les étudiants sur un terrain où se posent des questions environnementales dans un contexte climatique et socio-économique. Le stage a pour but de faire comprendre les enjeux posés sur un territoire, et en parallèle d'acquérir des méthodologies de mesure des dynamiques de végétation en lien avec les procédures de gestion par les acteurs locaux.

5 - Transition environnementale

Ce module vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux de la transition environnementale. Il comporte une partie de cours, visant à définir la notion de transition environnementale et à exposer ses méthodes d'étude. Une autre partie de l'enseignement se déroule sous forme de séminaires, ceux des cycles de séminaires de l'ITE (3 séances en 2020 dédiée à la thématique Mobilité et transition), et des séminaires organisés par les étudiants de master 2 dans le cadre de leur module de Profesionalisation (en 2020 : Paysages et transition). L'évaluation se fait par un exposé sur l'une des thématiques des séminaires, au choix.

Liste des enseignements

Nature	CM	TD	TP	Crédits
--------	----	----	----	---------
